

COMMUNE DE TRAPPES

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Procès-verbal de dépôt et de publication des tableaux d'inscriptions
et de radiations validées par la commission administrative

Le jeudi 16 mai 2024,

Nous, maire de la commune de TRAPPES,

En exécution des articles L.20, I et R13 du code électoral,

Avons :

- 1- Déposé à la mairie les tableaux des mouvements d'inscriptions et de radiations validées par la commission de contrôle de ce jour,
- 2- Donné avis aux électeurs, par affiches apposées aux lieux habituels, qu'ils pourront se présenter à la mairie pour prendre connaissance de ces pièces dans un délai de sept jours.

De ces opérations, nous avons rédigé le présent procès-verbal, le jour, mois et an susdits.



Pour le Maire et par délégation,
Isabelle GARCIA

Directrice des Affaires Générales